

Adressographe

Ne rien inscrire dans les marges

## REQUÊTE POUR LE SERVICE DE LA MÉDICATION LORS

- **D'UN CONGÉ TEMPORAIRE OU**
- **D'UN TRANSFERT VERS UN CH ou CHSLD / TOUT AUTRE CENTRE**
  - Accorder un **minimum de 3 heures** pour le service.
  - Les demandes doivent être envoyées au moins 3 heures avant la fermeture de la pharmacie de l'installation.
  - Lors d'un congé, si les médicaments servis incluent des narcotiques, benzodiazépines ou autres médicaments contrôlés, la personne autorisée doit venir les chercher à la pharmacie.
  - Lors d'un transfert, il est **IMPOSSIBLE** de demander des changements à la suite d'une modification de prescription une fois le service de la médication fait. Les modifications seront prises en charge par le centre qui admet l'utilisateur.
  - Lors de certain transferts, une FADM 7 jours sera imprimée en date de la préparation du service.

**Congé temporaire (compléter le tableau ci-dessous)**

Date du départ : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Date du retour : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

**Transfert vers un CH ou CHSLD / TOUT AUTRE CENTRE (voir les règles au verso)**  
*Note : Aucun narcotique, benzodiazépine ou autre médicament contrôlé ne sera servi.*

**Spécifier le nom de l'installation :** \_\_\_\_\_

Date du transfert : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Ne rien inscrire dans les marges

<b>SERVICE DES MÉDICAMENTS POUR UN CONGÉ TEMPORAIRE</b>	
Les médicaments à prise régulière	→ seront servis d'emblée
Les médicaments à prise PRN	→ ne seront pas servis si non-inscrits ci-dessous:
Médicaments à prise PRN Spécifier si injectable (incluant les narcotiques, benzodiazépines et autres médicaments contrôlés)	Quantité totale à servir pour la durée du congé temporaire
<input type="checkbox"/> Lors du service d'un opioïde, apposer l'autocollant de mise en garde et inclure la fiche de renseignements « Médicaments opioïdes » de Santé Canada.	

Ne rien inscrire dans les marges

### Règles de base lors d'un transfert d'un usager vers un CH ou CHSLD / TOUT AUTRE CENTRE

- Compléter et faire parvenir le formulaire prévu à cet effet à la pharmacie le plus tôt possible (minimum 3 heures avant la fermeture de la pharmacie de l'installation).
- Toujours faire suivre les médicaments à usage multiple de l'usager lors d'un transfert (pompes, onguents, solutions ophtalmiques, etc.).
- Toujours inclure une photocopie de la FADM en cours. Cette FADM pourra être utilisée en attendant l'ouverture de la pharmacie de la future installation.
- Dans certains cas, la pharmacie du CH fera l'impression d'une FADM 7 jours qui pourra être utilisée après le transfert. Le cas échéant, cette FADM ne tiendra pas compte des modifications de prescription faites après le service de la médication.
- Si la médication est reçue en quantité insuffisante, la future installation doit se référer aux procédures pour le service des médicaments en-dehors des heures d'ouverture.

Ne rien inscrire dans les marges

Type de transfert	Période	Préparation des médicaments « <i>Compléter le formulaire au recto</i> »	Émission d'une nouvelle FADM par la pharmacie du CH
CH → CHSLD ou CH → TOUT AUTRE CENTRE	En tout temps	La pharmacie du CH sert les médicaments (sauf les narcotiques, benzodiazépines et les autres médicaments contrôlés) <b>(jusqu'à 17 heures inclusivement)</b> du prochain jour ouvrable du CHSLD ou du centre. <b><u>(Attention aux jours fériés du CHSLD / Centre)</u></b>	FADM 7 jours
CHSLD → CHSLD ou CHSLD → TOUT AUTRE CENTRE	En tout temps	L'unité de soins fait suivre la lisière de médicaments et <b>tous</b> les autres médicaments de l'usager (sauf les narcotiques, benzodiazépines et les autres médicaments contrôlés).	NON
CH → CH	En tout temps	Aucun service de médicaments	NON
CHSLD → CH	En tout temps	Aucun service de médicaments	NON